



Comité de Quartier Sainte-Marie

Compte-rendu de la réunion du 17 septembre 2025

La réunion débute à 20 heures et se déroule en présence de :

Marie-Lyse BISTUÉ : Adjointe, responsable de la Démocratie Participative, en charge des Comités de Quartiers

Marie SAYERSE : Éluée référente du quartier

Jean-Max DUCOUSSO : Correspondant du quartier

Flora LAPERNE : Conseillère Municipale

Pierre CLAVERIE : Correspondant du quartier (absent – excusé)

Chantal LECOMTE : Éluée référente du quartier (absente – excusée)

Céline BODET : Éluée référente du quartier (absente - excusée)

Adresses mails :

ml-bistue@oloron-ste-marie.fr
c-bodet@oloron-ste-marie.fr
m-sayerse@oloron-ste-marie.fr
c-lecomte@oloron-ste-marie.fr

Point sur le compte-rendu de la réunion du 28 mai 2025 :

Les présents ne font pas de remarques sur le compte-rendu de mai.

Ce dernier est lisible sur le site internet de la mairie, dans la rubrique consacrée aux comités de quartiers.

1) Questions / Réponses

Point 233 : Rue Charles et Henri Moureu

Une riveraine rapporte la démarche engagée avec ses voisins concernant le projet d'aménagement lancé par le Conseil Départemental (construction d'une maison de santé, de logements).

Ces derniers s'inquiètent de l'impact environnemental que cela induit : augmentation significative de la circulation des véhicules sur un axe très fréquenté. Cela augmentera le niveau sonore et la pollution atmosphérique.

Inquiétude est également exprimée sur les risques que courent les cyclistes et les utilisateurs de vélomoteurs et autres 2 roues dans une telle configuration.

Réponse : Le projet d'aménagement de piste cyclable a été rediscuté avec le Département considérant ce projet.

Par ailleurs, des habitants soulignent la perte d'un espace naturel (prairie) dans un environnement urbain dans lequel la circulation des véhicules est particulièrement dense.

Point 234 : Stade St-Pée

Des gens du voyage ont envahi le stade au cours du mois de juillet. Ils s'y sont installés dans le cadre de leur pèlerinage culturel. En l'absence d'une aire aménagée sur la commune, les élus n'ont pu exiger leur départ. Après de longues négociations, les élus ont obtenu que ces personnes respectent l'environnement.

Par ailleurs, les occupants ont installé des compteurs d'eau et d'électricité puis payé leurs consommations à leur départ.

Mais nombre d'entre eux ont déversé leurs toilettes chimiques dans la Mielle. Cette pollution a indisposé, à juste titre, les riverains et les promeneurs.

Les habitants souhaitent que cette situation ne se reproduise pas. Ils demandent également que des dispositifs de déversement dans le réseau des eaux usées soient accessibles.

Réponse : Les points de raccordement au nombre de 3 existent déjà sur place.

Point 235 : Rue Pierre Daguerre

a) Résidence du Soleil : les habitants constatent que des personnes étrangères à la résidence viennent déposer leurs ordures dans et autour des poubelles. Ces dernières sont aisément accessibles car elles ne sont plus ramenées dans l'espace prévu à cet effet.

La société DOMO a supprimé la conciergerie et ne demande pas la réalisation d'une prestation de remise en place des poubelles après leur vidange dans le camion poubelle.

b) Nuisances sonores causées par les utilisateurs de cyclomoteurs ou motos.

Des jeunes exercent leur passion jour et nuit, et importunent les riverains des rues empruntées.

Une des habitantes, excédée de ne pas pouvoir dormir, raconte être allée à la rencontre d'un groupe de jeunes bruyants.

Réponse apportée lors de la réunion : Les élus présentent les dispositifs en place à destination des jeunes en situations difficiles. Ils soulignent la difficulté de les rencontrer et de leur faire accepter une prise en charge.

Dans une autre perspective, Monsieur Saoudi ISSOUFI vient d'être recruté comme Chef de la Police Municipale. Un 4^{ème} agent rejoindra l'équipe début octobre.

Point 236 : Boulevard des Pyrénées – Contre-allée côté sud

Cette contre-allée est bordée de maisons d'habitations. La proximité de l'usine Lindt favorise l'utilisation des places de stationnement par le personnel de l'entreprise, confisquant leur usage par les habitants et leurs visiteurs. Parfois, les véhicules stationnés gênent la sortie des voitures dans la contre-allée. Le risque de collision est aggravé par l'utilisation de cette voie pour gagner du temps quand le boulevard est à saturation.

Il est programmé le marquage au sol des emplacements de stationnement de façon à garder une distance permettant la visibilité de la circulation dans la contre-allée. Cela réduit le risque de collision.

Il reste, que malgré les interventions de la direction de Lindt auprès de son personnel et la mise à disposition d'un parking suffisant en nombre de places que la pratique des personnels ne cesse pas.

Après discussion avec le porte-parole des habitants, il est envisagé de créer un stationnement à durée limitée. Il présentera cette proposition à ses voisins pour décision et en informera les élus.

Réponse : Les voisins ont finalement refusé le marquage en zone bleue. La place de stationnement a été repeinte en blanc en tenant compte de l'entrée des maisons pour faciliter l'accès des riverains.

Point 237 : Rue des chemins de Compostelle

Des chauffeurs de semi-remorques s'engagent dans cette rue et, pour en sortir, font le tour de l'espace central et endommagent les arbres plantés sur les trottoirs. Pour faire cesser ces dégradations, les habitants demandent une signalisation qui avertisse les chauffeurs de ces véhicules de l'inadéquation du gabarit de la rue et qui interdise l'accès.

Une discussion est engagée par les présents sur les solutions possibles.

Il est proposé de mettre en place, au niveau du transformateur, une signalisation interdisant l'accès au 35T et indiquant la possibilité de retournement sur l'aire qui se situe à l'arrière du magasin Lanneretonne.

Réponse : Le service Cadre de Vie et Renouvellement Urbain a bien pris en compte cette demande et envisage la mise en place d'un panneau d'interdiction aux poids lourds.

Point 238 : Impasse Saint-Cricq

Une habitante souligne un risque important de collisions pour s'engager dans la rue du même nom. Les chauffeurs n'ont pas de visibilité sur leur gauche et il en est de même pour ceux qui descendent. La présence d'un miroir pourrait réduire ce risque.

Réponse : Un miroir va être posé en 2026.

Point 239 : Rue Auguste Peyré et rue de Révol

Au niveau du STOP, la visibilité sur la rue de Révol est limitée et demande d'avancer suffisamment sa voiture. C'est un possible risque de collision.

Réponse : Il n'est pas envisagé d'intervenir à cet endroit pour le moment.

Point 240 : Rue des Barats

Le trottoir côté Age d'Or est endommagé. Ce qui crée un risque pour les piétons et plus important pour les personnes âgées. Cela complique le passage avec un fauteuil roulant. Une réfection est nécessaire dans le meilleur délai possible.

Réponse : Une réfection avant 2026 n'est pas possible.

Point 241 : Rue Saint Grat

Demande est faite de repositionner le support pour le stationnement des vélos.

Réponse : L'intervention a été faite.

Point 245 : Éclairage de nuit de la ville

Une habitante souligne l'importance de réduire l'éclairage de nuit pour protéger les espèces nocturnes. Elle souhaite savoir pourquoi l'éclairage n'est plus éteint seulement de 1h à 5h.

Par ailleurs, des échanges ont eu lieu sur le sentiment d'insécurité que génère l'obscurité et la réalité des actes délinquants. Les statistiques produites par les services de sécurité de l'État montrent que le risque est significativement moindre la nuit en l'absence d'éclairage, ce qui rend les délinquants aisément repérables, les obligeant à s'éclairer.

Réponse : L'extinction des lumières la nuit a beaucoup fait parler les oloronaises et oloronais. Le sentiment d'insécurité domine tout comme la crainte des chutes, une insécurité aussi, même si elle n'a rien à voir avec celle de la délinquance. Contrairement aux zones de campagne, la ville centre a une vie nocturne plus animée. C'est pour cela que nous avons rallongé la période d'éclairage pendant l'été et finalement septembre, festif chaque week-end, tout comme certains de celui d'octobre. Novembre est plus calme et décembre se ranime de nouveau.

Au-delà des animations municipales et associatives, la ville centre comprend également des restaurants, cafés, cinéma qui accueillent bon nombre de Haut-Béarnais en soirée, tout au long de l'année.

Le fait de modifier les horaires d'éclairage oblige à intervenir sur chaque poste, plusieurs par quartier, représentant une journée de travail.

De nombreuses villes sont revenues sur l'extinction de l'éclairage public, après avoir changé les ampoules classiques par du LED, beaucoup moins coûteux ou par de l'éclairage à détection de passage.

Nous avons déjà installé ce dispositif dans certaines rues et inscrit de poursuivre ce déploiement dans le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Dans l'attente, nous avons choisi de réduire l'impact environnemental de l'éclairage une partie de la nuit tout en permettant aux habitants de profiter des activités nocturnes, en première partie.

Point 247 : Hygiène

Une habitante évoque les risques pour la santé présentés par les déjections des animaux de compagnie et de la faune sauvage dans l'espace public. La présence de rats et les aboiements de chiens sont soulignés.

Réponse : Une campagne de dératisation est en cours.

Prochaine réunion du Comité de Quartier : jeudi 4 décembre 2025, dès 20h, à l'ancienne mairie